

# Guide d'évaluation des risques



## Peintres



*pour une meilleure santé au travail*



*Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

# PRINCIPES

*Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).*

*Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.*

*Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.*

## **L'évaluation n'est pas une fin en soi**

*L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.*

## **La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise**

*Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.*

## **L'évaluation des risques est une démarche collective**

*Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche afin de permettre une meilleure prise en compte de la réalité du travail.*

## **L'évaluation n'est pas une démarche éphémère**

*L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...*

## **Vocabulaire**

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

# MÉTHODE



## Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

## Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

## Estimer

pour chaque situation dangereuse :

### La gravité des dommages potentiels

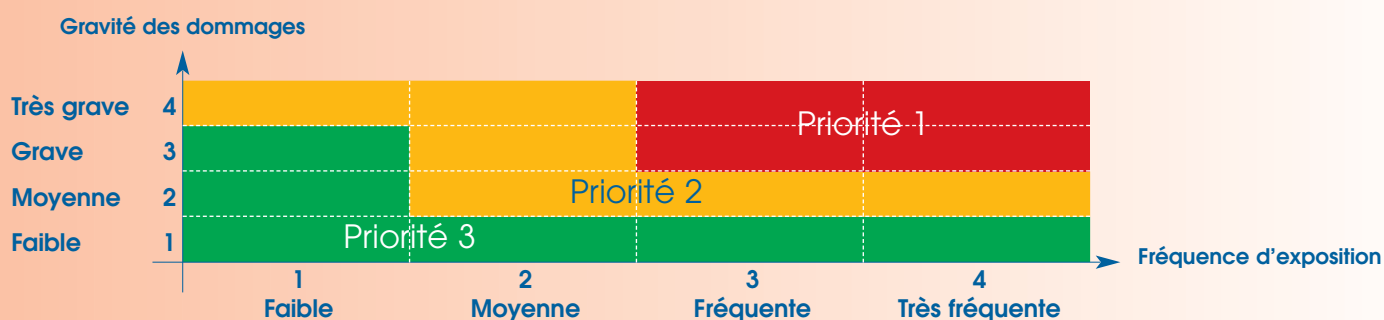
- |               |  |
|---------------|--|
| 1. Faible     | Accident ou maladie sans arrêt de travail                |
| 2. Moyenne    | Accident ou maladie avec arrêt de travail                |
| 3. Grave      | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel                               |

### La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Faible         | Exposition de l'ordre de une fois par an      |
| 2. Moyenne        | Exposition de l'ordre de une fois par mois    |
| 3. Fréquente      | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente          |

## Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



## Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'entreprise. La grille d'évaluation renseignée est proposée à titre d'exemple et ne peut, en aucun cas, remplacer votre document unique.



# UNITÉS DE TRAVAIL

# ET PRINCIPAUX RISQUES

---

## Liste des unités de travail

---

- 1 Préparation du matériel en atelier
- 2 Circulation et déplacements (transport de matériel et de personnel)
- 3 Montage/démontage d'échafaudages (roulants, de pied, suspendus, ...)
- 4 Préparation des supports (ponçage, décapage, ...)
- 5 Application sur chantiers (en intérieur, à l'extérieur, ...)
- 6 Application en atelier (avec ou sans cabine)
- 7 Nettoyage et évacuation des déchets
- 8 Préparation, fabrication, stockage des produits

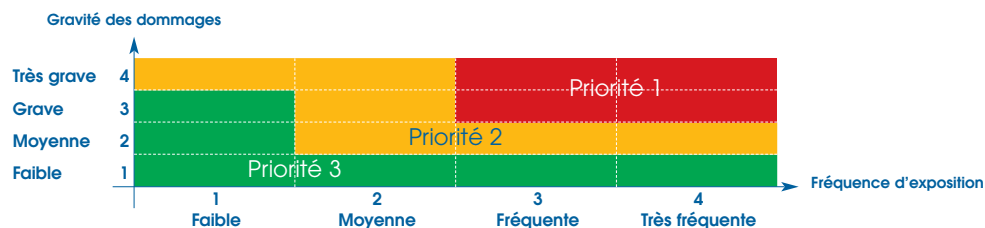
---

## Liste des principaux risques

---

- 1 Risque de chute de plain-pied
- 2 Risque de chute de hauteur
- 3 Risque lié aux manutentions manuelles et aux Gestes et Postures de travail
- 4 Risque lié aux Manutentions mécanisées (élévateurs, treuils, ...)
- 5 Risque lié aux Circulations
- 6 Risques toxique et biologique
- 7 Risque lié à l'incendie et à l'explosion
- 8 Risque lié au manque d'hygiène
- 9 Risque lié à l'électricité
- 10 Risque lié aux machines (dont vibrations, bruit, ...)
- 11 Risques lié aux ambiances thermiques et lumineuses
- 12 Risque lié à la coactivité entre entreprises
- 13 Risque lié à l'organisation du travail
- 14 Autres (la liste proposée n'est pas exhaustive)

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Chantier

Date :

22/11/04

Rédacteurs :

P. DUPONT et D. MARTIN

Nbre de salariés :

3

| Situations dangereuses  | Dommages éventuels                                | Risques |        | Niveaux priorité | Mesures de prévention                             |  |
|---|---|---------|--------|------------------|---|--|
|   |   | Gravité | Fréqu. |                  | existantes  | à proposer   |
| Travail en extérieur sur échafaudage de pied :<br><br>- montage et démontage,<br><br>- accès au poste de travail. | Traumatismes liés à une chute avec dénivellation. | 4       | 3      | 1                | Mise à disposition de harnais antichutes          | Utilisation d'échafaudages à montage en sécurité.  |
|   | Traumatismes liés à une chute avec dénivellation. | 4       | 3      | 1                |   | Utilisation d'échelles inclinées et de plateaux à trappes.<br>Vérification périodique du matériel et formation du personnel. |
| Utilisation de matériel électroportatif raccordé sur le réseau du client.   | Électrocution.                                    | 4       | 2      | 2                | Utilisation de disjoncteurs différentiels 30 m A. | Remplacer les bala-deuses défectueuses.  |

# Le RISQUE de chute de plain-pied

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Sols glissants  
(produits répandus, conditions climatiques, nettoyeurs haute pression)
- ✗ Sols, zones de travail encombrés
- ✗ Poste de travail et circulations

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Porter des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes
- ✓ Baliser les zones à risques
- ✓ Ranger, nettoyer
- ✓ Organiser préalablement le chantier (avec le client notamment)
- ✓ Limiter les longueurs de rallonges électriques
- ✓ Mettre en place un éclairage d'appoint (basse tension si espace confiné)

# Le RISQUE de chute de hauteur

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un appareil ou de mobilier.

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation d'une échelle

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ L'échelle est un moyen d'accès et non un poste de travail  
Utiliser exclusivement un échafaudage, une Plate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL), une nacelle comme poste de travail
- ✓ Pour les accès, utiliser des échelles amarrées, en bon état, correctement positionnées et stabilisées

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation d'échafaudage de pied
  
- ✗ Utilisation d'un échafaudage roulant
  
- ✗ Utilisation d'un échafaudage suspendu
  
- ✗ Configuration du bâtiment
  - trémies
  - escaliers
  - cages d'ascenseurs
  - balcons
  - baies
  - toitures en matériaux fragiles

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Utiliser du matériel adapté (*hauteur, charges admissibles, ...*)
- ✓ Privilégier le matériel à montage en sécurité
- ✓ Mettre en place et maintenir les garde-corps et les plinthes
- ✓ Utiliser des échelles d'accès intérieur et des trappes
- ✓ Ancrer et stabiliser les échafaudages
- ✓ Préférer les plateaux aux madriers comme planchers
- ✓ Former le personnel au montage des échafaudages ou sous-traiter le montage à des sociétés spécialisées
  
- ✓ Bloquer les roues
- ✓ Mettre en place des garde-corps
- ✓ Ne pas déplacer avec un salarié dessus
- ✓ Prévoir un plateau intermédiaire tous les 3,00 m
  
- ✓ Vérifier le matériel
- ✓ Utiliser des harnais
- Remarque :**  
***Les matériels d'échafaudage et les nacelles élévatrices de personnel doivent être vérifiés périodiquement et les salariés formés à leur utilisation (exemple : CACES pour la conduite des nacelles).***
  
- ✓ Mettre en place et maintenir les :
  - garde-corps
  - platelages
  - balisages
  - filets
  - ...
  
- ✓ Utiliser des harnais et des lignes de vie pour mettre en place et déposer des protections collectives



## lié aux manutentions manuelles et aux gestes et postures de travail

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Chargement / déchargement véhicules
- ✗ Manutentions d'éléments d'échafaudage
- ✗ Manutentions matériaux / matériels dans les étages
- ✗ Application des produits
- ✗ Contraintes posturales (rachis, coudes, épaules, ...) et gestes répétitifs des membres supérieurs

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Privilégier les quais de chargement
- ✓ Utiliser des chariots
- ✓ Utiliser des remorques spécifiques avec cage de rangement des différents éléments
- ✓ Utiliser des potences avec corde et poulies de sécurité, treuils
- ✓ Privilégier les matériaux légers : tubes aluminium, plateaux alu-bois
- ✓ Utiliser des conditionnements ne dépassant pas la masse des charges recommandées (15 kg / femmes, 30 kg / hommes)
- ✓ Utiliser des chariots, des diables...
- ✓ Utiliser des monte-matériaux, les ascenseurs (*mise en service anticipée*),...
- ✓ Privilégier l'application au pistolet (*airless*) sur les surfaces le permettant
- ✓ Utiliser des rouleaux alimentés
- ✓ Alternier les tâches et porter les EPI adaptés

#### Remarque :

**La formation « Gestes et Postures » informe les salariés et les aide à prévenir les problèmes liés aux manutentions manuelles.**

# Le RISQUE

## lié aux manutentions mécanisées (élévateurs, treuils, ...)

Ce risque concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles (voir point n° 3). Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de treuils électriques sur potence
- ✗ Utilisation de poulies fixées sur échafaudage
- ✗ Utilisation de chariots automoteurs de manutention
- ✗ Utilisation de monte-matériaux

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Vérifier la résistance des appuis : allèges, balcons, ...
- ✓ Vérifier périodiquement les treuils
- ✓ Limiter la charge à 50 daN et renforcer l'ossature si nécessaire
- ✓ Former et habiller le personnel (CACES)
- ✓ Vérifier périodiquement le chariot
- ✓ Vérifier périodiquement le monte-matériaux
- ✓ Arrimer les charges

# Le RISQUE

## lié aux circulations

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de véhicules : fourgons, camionnettes, engins de manutention, ... sur la voie publique et sur les chantiers
- ✗ Consommation de boissons alcoolisées, de drogue
- ✗ Circulation à pied sur les chantiers

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Véhicules en bon état, séparation matériel / personnel, extincteur vérifié
- ✓ Ne pas surcharger
- ✓ Respecter les règles et les plans de circulation
- ✓ Ne pas utiliser de téléphones portables en conduisant
- ✓ Former les conducteurs : conduite sur sols glissants, freinages d'urgence
- ✓ Voir fiche N° 8 : Risque lié au manque d'hygiène
- ✓ Chemins de circulation dégagés de tout obstacle, éclairés, protégés contre les chutes de hauteur, les chutes d'objets et, si nécessaire, balisés

Risque toxique : c'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

Risque biologique : c'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (*Hiv, hépatites, psittacose, ...*).

## dangers et/ou situations dangereuses

- x Utilisation de produits dangereux
  
- x Ingestion produits : solvants, pigments, utilisation de produits contenant du plomb ou décapage de peintures anciennes en contenant
  
- x Pénétration par voie cutanée (*allergies*)

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Mettre en œuvre les dispositions prévues Fiche N° 8 "Risque lié au manque d'hygiène"
- ✓ Informer le personnel de la signification de l'étiquetage des produits dangereux
- ✓ N'utiliser que des conditionnements portant un étiquetage pour ces produits
- ✓ Exiger des fournisseurs les Fiches de Données de Sécurité correspondant à chaque produit utilisé et les transmettre au médecin du travail
  
- ✓ Étiqueter en cas de reconditionnement
  
- ✓ Éviter le contact direct avec les produits (*port de gants, vêtements à manches longues*)
- ✓ Ne pas utiliser de détergents agressifs, de solvants, de pierre ponce pour le nettoyage des mains : utiliser des savons adaptés
- ✓ Utiliser des solvants de substitution, notamment pour le nettoyage du matériel  
*exemple : white spirit désaromatisé au lieu du white spirit*
- ✓ Utiliser des peintures en phase aqueuse
- ✓ Utiliser des crèmes protectrices (*après avis médical*)

**dangers et/ou situations dangereuses**

- x Inhalation de :
  - solvants
  - pigments
  - fumées
  - silice
  - amiante
  - poussières de plâtre, ciment, ...
 provoquant des intoxications, de l'asthme, ... , lors des travaux de
  - décapage thermique
  - sablage
  - ponçage
  - décapage de sols
  - enlèvement de joints de façade
  - décapage de surfaces au nettoyeur haute-pression

x Coupures, blessures

**Exemples**

**mesures de prévention**

- ✓ S'informer de la présence éventuelle de produits dangereux avant tout travail dans les bâtiments concernés (*pour l'amiante, recherche et contrôles obligatoires pour le propriétaire*)
- ✓ Limiter les émissions de produits dangereux (*confinement, nettoyage, méthode de travail, ...*)
- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Utiliser des protections respiratoires : cagoules à adduction d'air ou masques avec élément filtrant adapté au produit utilisé (*TMP3 pour l'amiante*)
- ✓ Pour les travaux de ponçage, utiliser du matériel avec aspiration intégrée
- ✓ Pour les éléments démontables (*volets, ...*), privilégier le travail en cabine ventilée
- ✓ Pour les travaux en cabine ventilée, n'utiliser que des matériels conformes aux Guides de Ventilation INRS
- ✓ Ne pas affecter ou maintenir les femmes enceintes ou allaitant à des postes de travail où sont utilisés des produits toxiques pour la reproduction
- ✓ Vacciner les salariés contre le tétanos
- ✓ Former des Sauveteurs Secouristes du Travail
- ✓ Mettre à disposition des trousse de premiers soins pour chaque équipe

# Le RISQUE

## lié à l'incendie et à l'explosion

C'est un risque grave de brûlures ou de blessures de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Incendie/explosion dus à forte concentration de produit, de solvants

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Dans les endroits clos et/ou confinés, pratiquer une ventilation naturelle ou mécanique
- ✓ Dans les locaux réservés à l'application de produits (*cabines*) :
  - utiliser des cabines ventilées
  - prévoir du matériel électrique adapté (*éclairage antidéflagrant*)
  - prévoir des moyens de chauffage adaptés (*pas de convecteurs, utilisation d'aérothermes par exemple*)
- ✓ Prévoir des locaux de stockage adaptés et spécifiques pour les produits
- ✓ Prévoir des extincteurs adaptés aux produits utilisés, en nombre suffisant et vérifiés périodiquement
- ✓ Former le personnel à la lutte anti-incendie
- ✓ Ne pas fumer

# Le RISQUE

## lié au manque d'hygiène

Ce sont des risques sanitaires liés au non respect des règles d'hygiène élémentaires.

### dangers et/ou situations dangereuses

x Voir risque chimique

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Prévoir vestiaires, WC, lavabos avec eau chaude et eau froide, douches, réfectoire nettoyés régulièrement dans :
  - bungalows ou remorques de chantiers aménagés, isolés et ventilés
  - pièces de bâtiments en chantier spécialement aménagés
- ✓ Changer fréquemment de vêtements de travail, utiliser des combinaisons jetables
- ✓ Utiliser des crèmes protectrices
- ✓ Ne pas fumer



### dangers et/ou situations dangereuses

x Consommation de boissons alcoolisées, de drogues...

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Ne pas manger sur les zones de travail et/ou de stockage des produits
- ✓ Utiliser des savons de nettoyage adaptés, des essuie-mains jetables
- ✓ Pratiquer une bonne hygiène corporelle (*lavage des mains avant d'aller aux WC et avant les repas*)
- ✓ Différencier les installations sanitaires hommes/femmes
- ✓ Mettre de l'eau potable à disposition des salariés en quantité suffisante
- ✓ Informer les salariés sur les risques liés à ces produits (*dépendance, diminution de la vigilance*)

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Contacts directs avec des conducteurs ou des pièces non isolés sous tension (*lignes EDF, éléments de transformateurs, ...*)
  - lors de travail à proximité sur des échafaudages, des nacelles
  - lors du déplacement d'échafaudage roulant
  - lors de l'utilisation de nettoyeurs haute-pression
- x Contacts indirects (*avec du matériel défectueux, ayant un mauvais isolement*)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mise hors tension du réseau par l'exploitant avec consignation
- ✓ Faire gainer les conducteurs par l'exploitant
- ✓ Baliser
- ✓ Habilitier le personnel dans le cadre de l'UTE 510 notamment pour les travaux dans les locaux électriques, les postes de transformation
- ✓ Utiliser un disjoncteur différentiel 30mA en amont du matériel électrique utilisé
- ✓ Maintenir l'outillage et les rallonges en bon état
- ✓ Ne pas utiliser de " baladeuses " avec ampoules non protégées
- ✓ Ne pas utiliser de prolongateurs électriques enroulés

## lié aux machines (dont vibrations, bruit, ...) et aux outils manuels

Ce sont des risques de blessure par l'action mécanique (*coupure, écrasement...*) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ **Bruit** : utilisation compresseurs, nettoyeurs haute pression, décapeuses de sols, ponceuses, ...
- ✗ **Vibrations** : utilisation de ponceuses, ...
- ✗ Utilisation de lames tranchantes (*cutter, ...*)
- ✗ Décapage thermique (*brûlures*)
- ✗ Utilisation de nettoyeurs haute-pression

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Éloigner les sources de bruit
- ✓ Utiliser les EPI (*protections auditives*)
- ✓ Alternner les tâches
- ✓ Prévoir des cutters à lame rétractable, des gants de protection adaptés (*Kevlar*)
- ✓ Prévoir des protections adaptées : vêtements de travail, gants
- ✓ Respecter le mode opératoire
- ✓ Ne pas intervenir sur un équipement sous pression
- ✓ Porter des EPI : tenue imperméable, gants, bottes de sécurité, lunettes de protection, ...
- ✓ Baliser la zone de travail
- ✓ Pas de travailleur isolé

## lié aux ambiances thermiques et lumineuses

Risque/ ambiances thermiques : c'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

Risque/ ambiances lumineuses : c'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Exposition aux intempéries (*températures extrêmes chaudes ou froides*)
- ✗ Poste de travail et circulations insuffisamment éclairés

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Fournir des vêtements de travail spécifiques (*gilets chauds, tee-shirts, casquettes, ...*)
- ✓ Ne pas travailler torse nu
- ✓ Adapter les horaires de travail
- ✓ Fournir de l'eau potable (*3 l minimum/jour/personne*)
- ✓ Aérer/ventiler les locaux de travail
- ✓ Prévoir un éclairage provisoire de chantier
- ✓ En atelier : privilégier un éclairage naturel et le compléter par un éclairage artificiel suffisant

# Le RISQUE

## lié à la coactivité entre entreprises

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise intervenante (Ei) dans une entreprise utilisatrice (Eu) : co-activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Présence de plusieurs entreprises sur le même chantier

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Pour les gros chantiers et / ou des chantiers présentant des risques particuliers (*travaux en hauteur, ...*) : respecter le Plan Général de Coordination (Pgc), établir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
- ✓ Prévoir des délais d'exécution raisonnables
- ✓ Préparer les interventions en amont
- ✓ Se concerter avec les autres entreprises intervenantes, avec le client

# Le RISQUE

## lié à l'organisation du travail

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Organisation du travail

### Exemples


### mesures de prévention

- ✓ Former les salariés aux techniques et à la prévention des risques spécifiques à l'entreprise et aux chantiers
- ✓ Utiliser du matériel adapté et en quantités suffisantes
- ✓ Prévoir des moyens de communication (*téléphone*)
- ✓ Formaliser pour chaque chantier la procédure d'urgence en cas d'accident
- ✓ Mettre à disposition des salariés des trousseaux de premiers secours en concertation avec le médecin du travail, vérifier régulièrement leur contenu
- ✓ Faire passer les visites médicales
- ✓ Former des Sauveteurs Secouristes du Travail
- ✓ Accueillir les nouveaux embauchés et les intérimaires
- ✓ Consulter les salariés sur les procédés de travail, les méthodes utilisées, les moyens mis en œuvre
- ✓ Reconnaître le travail effectué et les acquis de l'expérience



CRAM DES PAYS DE LA LOIRE  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
[www.cram-pl.fr](http://www.cram-pl.fr)

---

 Téléphone 02 51 72 84 00  
Télécopie 02 51 82 31 62